

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS



VALREAS
ENCLAVE DES PAPES

COMMUNE DE VALREAS

Pôle Culture, Evènements et Vie
Associative
Dossier suivi par Maude ESCOFFIER
☎ 07.71.37.36.81
Courriel : m.escoffier@mairie-valreas.fr
Réf. DGS/ME

DÉCISION N° 2023-06/80

PORTANT SUR UNE DONATION À LA COMMUNE SANS CONDITION NI CHARGE

LE MAIRE de VALREAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

VU la délibération n° 2020-06/11 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire, reçue en Préfecture de Vaucluse le 15 juin 2020, publiée en mairie le 16 juin 2020 ;

VU le courriel de Madame _____ du 2 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT que le Maire est autorisé à accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

CONSIDÉRANT que Madame _____, domiciliée _____ à VALREAS (84600), fait don d'un buffet, quatre portes, deux tiroirs, époque Louis XIII, facture hollandaise, façade plaquée en loupe et motif en ébène, sans condition ni charge ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : d'accepter la donation à la Commune de VALREAS, sans aucune condition ni charge, de Madame _____, d'un buffet, quatre portes, deux tiroirs, époque Louis XIII, facture hollandaise, façade plaquée en loupe et motif en ébène.

Article 2 : Le Directeur Général des Services de la Ville de VALREAS est chargé de l'exécution de la présente décision.

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/06/2023

Application agréée E-legalite.com

93_AR-084-218401388-20230609-DEC_2023_06

Article 3 : La présente décision sera communiquée au Conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte et sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

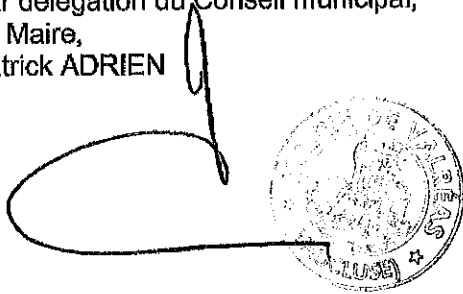
Un extrait en est publié sur le site internet de la Ville

Expédition en est adressée à Madame la Préfète du département de Vaucluse.

Article 4 : Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nîmes (30) est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.

Fait à VALREAS, le 9 juin 2023

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire,
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu :
De la transmission en Préfecture le - 9 JUIN 2023
De la publication sur le site internet de la Ville le - 9 JUIN 2023

REÇU EN PREFECTURE
Le 09/06/2023
Application agréée E.legalite.com

99_AR-084-218401388-20230609-DEC_2023_06